



Vestiaire et éclairage : une obligation dans les chantiers

Fiche pratique publié le **04/08/2017**, vu **1980 fois**, Auteur : [Législation BtoB](#)

Le travail en chantier est réglementé par plusieurs textes législatifs. Ceux-ci précisent notamment l'obligation de mettre à disposition des travailleurs un mobilier visant à apporter des conditions de travail décentes.

Chantiers : une réglementation à prendre en compte

Responsable d'un chantier, vous n'êtes pas sans savoir que diverses obligations liées aux conditions de travail des ouvriers se doivent d'être respectées pour être en accord avec le code du travail. Parmi ces dernières, nous retrouvons notamment l'utilisation d'un mobilier professionnel garantissant des conditions de travail adéquates. Vous pouvez trouver ci-dessous un résumé (non-exhaustif) des dispositions à prendre concernant l'éclairage des chantiers, ainsi que les vestiaires à mettre à disposition des employés.

Un bon éclairage, essentiel au bien-être

Un éclairage de mauvaise qualité peut avoir des conséquences très néfastes sur la santé des travailleurs. Parmi celles-ci, nous pouvons notamment citer des affections oculaires, une baisse des performances visuelles (vision des couleurs, du relief...), mais aussi une fatigue importante liée aux efforts supplémentaires demandés par un éclairage inapproprié.

La pratique du travail ne peut pas non plus se faire dans de bonnes conditions. Les ouvriers sont enfin plus enclins à faire des mauvaises manipulations, et sont davantage exposés à des accidents (chutes). De façon générale, il est recommandé de privilégier la lumière naturelle, même si chaque entreprise a forcément un minimum recours à l'éclairage artificiel. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à découvrir le guide réalisé par Haladjian.fr.

Le vestiaire, une nécessité sanitaire

Autre élément incontournable du chantier : le vestiaire, permettant de séparer vêtements professionnels et personnels. L'employeur ou responsable doit ainsi veiller à ce que les vestiaires choisis disposent d'un compartiment dédié pour ces deux vêtements. Le chantier étant de par sa nature une activité salissante, il convient de s'assurer que les affaires personnelles ne soient pas salies en étant au contact des vêtements de travail.

Des entreprises spécialisées telles que Armoire Plus proposent ainsi parmi leurs gammes des vestiaires métalliques adaptées aux attentes d'entreprises issues de secteurs variés. Vous pouvez ainsi choisir sur [Armoireplus.fr](https://www.armoireplus.fr) un [vestiaire métallique conforme au code du travail](#) et aux différentes normes françaises attestant de sa qualité. Il convient bien entendu de sélectionner le vestiaire répondant aux spécificités de votre domaine d'activité.

Ces casiers doivent également être ininflammables. Pour les chantiers d'une durée inférieure à 4 mois et dont la configuration est inadaptée à l'intégration de vestiaires, certaines dispositions sont accessibles : un véhicule de chantier peut ainsi être utilisé et un local avec des patères peut aussi remplacer le vestiaire.

Pour choisir vos vestiaires ou tout autre équipement de chantier, n'hésitez pas dans tous les cas à vous renseigner auprès de professionnels spécialisés qui vous orienteront vers le matériel adéquat.